

DEC160219DAJ

Décision donnant délégation de signature ponctuelle à Mme Stéphanie Thiebault, directrice de l'Institut Ecologie et Environnement (INEE)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de Président du CNRS ;

Vu la décision DEC130233DAJ du 30 janvier 2013 portant nomination de Mme Stéphanie Thiebault aux fonctions de directrice de l'INEE ;

Vu le projet de convention de coopération scientifique conclu entre le *Consejo Nacional de Investigaciones Cientificas y Técnicas* (CONICET) et le CNRS ;

Vu le projet d'avenant à la convention de création de l'unité mixte internationale « Institut Franco-Argentin d'Etudes sur le Climat et ses Impacts » (UMI IFAECI) conclu entre l'*Universidad de Buenos Aires* (UBA), le CONICET et le CNRS ;

Vu le projet d'avenant n°1 à la convention de création du laboratoire international associé « INformatique Fondamental, logique, laNgages, vérification et Systèmes » (LIA INFINIS) conclu entre l'Université Paris Diderot-Paris 7 (UPD), le CONICET, l'UBA et le CNRS ;

Vu le projet d'avenant n°1 à la convention de création du laboratoire international associé « Physique et Mécanique des Fluides » (LIA PMF) conclu entre l'Université Paris VI Pierre et Marie Curie (UPMC), l'Ecole Supérieure de Physique et de Chimie Industrielles de la Ville de Paris (ESPCI-PARITECH), l'Université Paris-Sud XI (UPS), le CONICET, l'Université Paris Diderot-Paris 7 (UPD), l'*Universidad de Buenos Aires* (UBA) et le CNRS ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. – Délégation est donnée à Mme Stéphanie Thiebault, directrice de l'INEE, à l'effet de signer, au nom du Président du CNRS, la convention de coopération scientifique, l'avenant à la convention de création de l'UMI IFAECI, l'avenant n°1 à la convention de création du LIA INFINIS et l'avenant n°1 à la convention de création du LIA PMF susvisés.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 15 février 2016

Alain Fuchs